

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 19 Mars 2015

1 Vote du compte de gestion 2014 - budget Commune - Délibération : 2015_03_01

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion Commune du trésorier municipal de Châtillon-Coligny pour l'exercice 2014.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

2 Vote du compte administratif 2014 - budget Commune - Délibération : 2015_03_02

Hors de la présence d'Yves BOSCARDIN, maire, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2014 Commune.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2014	412 813.60 €	604 988.39 €
Dépenses 2014	424 152.16 €	484 261.92 €
Résultat 2014	-11 338.56 €	+120 726.47 €
Restes à réaliser (crédits reportés) Recettes		
	200 000.00 €	0.00 €
Reste à réaliser (crédits reportés) Dépenses		
	-276 537.65 €	0.00 €
Total 2014		
	-87 876,21 €	+120 726,47 €

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

3 Affectation des résultats 2014 - budget Commune - Délibération : 2015_03_03

Le conseil municipal, DÉCIDE d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté -95 735,69 € - R
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés -172 273,34 € - R
002 - Résultat de fonctionnement reporté +65 922,85 € - R.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

4 Vote du compte de gestion 2014 - budget Assainissement - Délibération : 2015_03_04

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion Assainissement du trésorier municipal de Châtillon-Coligny pour l'exercice 2014.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

5 Vote du compte administratif 2014 - budget Assainissement - Délibération : 2015_03_05

Hors de la présence d'Yves BOSCARDIN, maire, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2014 Assainissement.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2014	18 096,78 €	31 098,87 €
Dépenses 2014	10 878,27 €	17 604,26 €
Résultat 2014	+7 218,51 €	+13 494,61 €
Restes à réaliser (crédits reportés) Recettes		
	0.00 €	0.00 €
Reste à réaliser (crédits reportés) Dépenses		
	0.00 €	0.00 €
Total 2014		
	+7 218,51 €	+13 494,61 €

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

6 Affectation des résultats 2014 - budget Assainissement - Délibération : 2015_03_06

Le conseil municipal, DÉCIDE d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté +39 507,69 € - R
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 0 000,00 € - R
002 - Résultat de fonctionnement reporté +141 953,34 € - R.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

7 Souscription d'emprunt à la Caisse d'Épargne - Délibération : 2015_03_07

Considérant que par ses délibérations n° 2011_09_62 du 28 septembre 2011 et n° 2013_10_65 du 03 octobre 2013, le Conseil municipal a décidé la réalisation des travaux de réhabilitation du bar restaurant La Terrasse.

Le Conseil municipal décide d'ADOPTER le prêt de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000.00 €
- Durée : 9 ans
- Taux fixe : 1,40 %

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

8 Convention en vue de la création d'un groupement de commandes - Délibération : 2015_03_08

Le Conseil Municipal DONNE son accord pour que la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny assure, dans le cadre de son marché 2015 de travaux de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de trottoir Route de Benne et la mise à niveau de tampon sous départementale (RD93) pour un montant estimatif de 21 980,00 € HT soit 26 376,00 € TTC. restant à la charge de la commune.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

9 Convention relative au fonctionnement du service Instructeur - Délibération : 2015_03_09

Adhésion au service instructeur ADS (Application du Droit des Sois) de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny

L'article 134 de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

En conséquence, le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 28 Janvier 2015, la création d'un service commun d'instruction pour l'Application du Droit des Sois, intitulé « Service Instructeur ADS ».

Le Conseil Municipal décide :

- DE RÉSILIER la convention en cours avec la Direction Départementale des Territoires pour l'instruction des déclarations préalables et certificats d'urbanisme opérationnels à compter du 1^{er} juin 2015 ;
- DE RÉSILIER la convention en cours avec la Direction Départementale des Territoires pour l'instruction des autres demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- D'ADHÉRER au service commun créé par la Communauté de Communes par délibération en date du 28 janvier 2015 pour l'instruction des autres demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, intitulé service instructeur ADS ;

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

10 Convention d'autorisation de circulation partielle sur le terrain d'une propriété privée

- Délibération : 2015_03_10

Le Maire informe de la transmission par le SMICTOM de Gien de deux convention d'accès au domaine privé ; l'une pour l'EARL Bezard, domiciliée Le Chemin Perret et la seconde impliquant la Commune et l'entreprise GAUVIN.

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet de convention d'autorisation de circulation partielle sur le terrain d'une propriété privée et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention (entre l'entreprise GAUVIN, la Commune de Montbouy, le SMICTOM et la société COVED) et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

11 Convention de mise à disposition de la salle Segestae - Délibération : 2015_03_11

Le Conseil Municipal ACCEPTE que l'association MILLE COULEURS ET PASSIONS continue de pratiquer ses activités dans la salle Segestae (grande salle et annexe) et CHARGE le maire de passer la convention triennale avec ladite association.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

12 Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire - Délibération : 2015_03_12

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit à la charge des collectivités territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident de service et décès.

Le dernier contrat souscrit par le Centre de Gestion du Loiret arrive à échéance le 31 décembre 2015. Le Conseil d'Administration a décidé de son renouvellement et du lancement d'une enquête auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret.

Le conseil municipal DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- PREND acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:00
Compte rendu affiché le : 27/03/2015

Fait et délibéré le : 19/03/2015, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 10 Avril 2015**

1. Vote des subventions 2015 - Délibération : 2015_04_13

Le Conseil Municipal DECIDE d'allouer les subventions pour l'année 2015 selon la liste ci-dessous :

NOM de l'association	Date réception demande	Montant 2015	Ville
Demandes de subvention déposées - compte 6574		4 096,00 €	
AMLA - Amicale Montbouvienne Loing Aveyron	13-févr-15	150,00 €	MONTBOUY
Club de l'Age d'Or	28-janv-15	150,00 €	MONTBOUY
Comité des Fêtes	12-févr-15	150,00 €	MONTBOUY
Le Brochet de Montbouy	16-févr-15	150,00 €	MONTBOUY
Les brodeuses Montboviennes	19-janv-15	150,00 €	MONTBOUY
Mille couleurs et passions	19-janv-15	150,00 €	MONTBOUY
Montbouy/Anim	4-mars-15	150,00 €	MONTBOUY
APE - Association Parents d'Elèves Montbouy-La Chapelle	9-mars-15	150,00 €	LA CHAPELLE SUR AVEYRON
Football Club du Loing	19-févr-15	150,00 €	CHATILLON COLIGNY
Les Amis du Musée de l'ancien Hôtel-Dieu de Châtillon-Coligny et sa région	26-janv-15	150,00 €	CHATILLON COLIGNY
Office de Tourisme Châtillon-Coligny	5-févr-15	150,00 €	CHATILLON COLIGNY
SEG - Solidarité Emploi Gâtinais	19-févr-15	150,00 €	CHATILLON COLIGNY
SLC - Sports Loisirs et Culture	5-janv-15	150,00 €	CHATILLON COLIGNY
SSIAD - Service de Soins Infirmiers A Domicile	5-janv-15	758,00 €	CHATILLON COLIGNY
UNA Aide à Domicile	28-janv-15	758,00 €	CHATILLON COLIGNY
MFR - Maison Familiale Rurale	10-nov-14	100,00 €	STE GENEVIEVE DES BOIS
MRJC Loiret	8-janv-15	30,00 €	STE GENEVIEVE DES BOIS
VOX POPULI	30-janv-15	150,00 €	CHÂTEAU-RENARD
Prévention routière	19-nov-14	50,00 €	ORLEANS
ADAPEI 45 - Les papillons blancs (section Montargis)	10-nov-14	300,00 €	FLEURY LES AUBRAIS

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

2. Vote des taux des taxes locales 2015 - Délibération : 2015_04_14
Le Conseil Municipal DECIDE de maintenir les taux de 2014, à savoir :

	Base en €	Taux en %	Produit attendu
Taxe Habitation	866 300	13.75	119 116 €
Taxe Foncière (bâti)	585 200	21.50	125 818 €
Taxe Foncière (non bâti)	72 700	45.00	32 715 €
Total des produits fiscaux attendus			277 649 €

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

3. Vote du budget primitif 2015 - budget Commune - Délibération : 2015_04_15

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif 2015 de la Commune tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de 1 237 285,19 € se décomposant comme suit :
616 968,85 € pour la section de Fonctionnement
620 316,34 € pour la section d'Investissement.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

4. Vote du budget primitif 2015 - budget Assainissement - Délibération : 2015_04_16

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif 2015 de l'Assainissement tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de 337 197,01 € se décomposant comme suit :
169 461,92 € pour la section d'Exploitation
167 735,09 € pour la section d'Investissement.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

5. Installation classée soumise à autorisation : Colas Centre Ouest - Délibération : 2015_04_17

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, FORMULE un avis favorable à l'autorisation, pour la société COLAS CENTRE OUEST - Agence MEUNIER, de poursuivre et d'étendre l'exploitation de la carrière de sable, ainsi que des installations de traitements de matériaux et de stockage associées implantées à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS, aux lieux-dits "Terres de Maltavernes", "Pièces de Briquemault" et "le Petit Champeaux".

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

6. Contrat d'acquisition de logiciel Segilog - Délibération : 2015_04_18

Le Conseil Municipal ACCEPTE le renouvellement dudit contrat SEGILOG pour un montant annuel de 2 420,00 € HT et AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:50
Compte rendu affiché le : 14/04/2015

Fait et délibéré le : 10/04/2015, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 5 Juin 2015**

1. Convention pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention dans le cadre d'un accompagnateur dans l'élaboration d'une démarche d'évaluation des risques professionnels avec le CDG45 - Délibération : 2015_06_19

Le Maire aborde le projet de rédaction d'un Document Unique, sous l'impulsion de la Communauté de Communes de Châtillon Coligny.

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. Ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal AUTORISE le maire à faire appel au Centre de Gestion du Loiret pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention en vue de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et à signer la convention y afférente.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

2. Demande de subvention pour la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels au fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL - Délibération : 2015_06_20

Afin d'accompagner la collectivité dans cette obligation de Document Unique, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL accorde des subventions aux collectivités qui s'engagent dans des démarches d'évaluation des risques professionnels, sous réserve que ces démarches soient participatives et pérennes dans le temps.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal AUTORISE le maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible au Fonds National de Prévention pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité et à signer la convention y afférente.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

3. Révision des loyers du café restaurant La Terrasse

Délibération : 2015_06_21

L'activité de restauration ayant reprise en avril 2015, le maire propose de réviser le taux d'abattement appliqué sur le montant du loyer, en fixant un taux intermédiaire avant de supprimer cet abattement à compter de septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide de :

- FIXER un taux d'abattement de 35% sur le loyer mensuel de 1 000 € HT pour les mois de juillet et août 2015,

- SUPPRIMER l'abattement afin d'appliquer un loyer mensuel de 1 000 € HT à compter du 1er septembre 2015, conformément au bail commercial

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

4. Modification du règlement de la salle Segestae - Délibération : 2015_06_22

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE que les réservations de la salle Segestae pour les demandeurs extérieurs à la commune seront dorénavant réglées en espèces uniquement, à compter du 15 juin 2015,

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

5. Comité des fêtes : subvention exceptionnelle suite à l'organisation du vide-grenier - Délibération : 2015_06_23

Le maire rappelle que le comité des fêtes de Montbouy a organisé le dimanche 10 mai 2015, une brocante/vidé-grenier ; manifestation payante dont les recettes sont gérées en régie.

Cette régie a recensé 601 ml de déballage, soit une recette de 1 502.50 € remise au Trésor Public, le 04 juin.

Après débat, et hors présence de Jacques LAMY et de Sylvain GASPARO, membres de l'association Comité des Fêtes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ATTRIBUER et de VERSER une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € au comité de fêtes de Montbouy pour l'organisation de cette manifestation, imputée au budget Commune en cours, à l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles».

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

6. Demande de subvention "Fonds d'accompagnement culturel aux communes" du Conseil Départemental pour l'organisation de la fête de la musique - Délibération : 2015_06_24

Dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique le 21 juin prochain, à l'initiative de la municipalité, le maire propose au Conseil Municipal l'intervention du groupe de musiciens STEPH'N (37 rue du Prieuré 4520 Montargis) dont la prestation s'élève à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE du Conseil Général du Loiret une subvention " Fonds d'accompagnement culturel aux communes "

- AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

7. Contrat de fourniture d'électricité

Délibération : 2015_06_25

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier 2016, les tarifs Jaune et Vert pour les sites avec une puissance souscrite supérieure à 36kVA seront supprimés, sur décision des pouvoirs publics.

Dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de Vente concernant le contrat d'électricité de la salle Segestae, une proposition commerciale de Contrat Electricité Reconductible conclu pour une durée d'un an en tacite reconduction a été adressée pour ce site, de la part EDF.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- SE PRONONCE favorable au contrat unique n°1-P0TE00-1 d'EDF,

- CHARGE le maire de signer ledit contrat,

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:35
Compte rendu affiché le : 09/06/2015

Fait et délibéré le : 05/06/2015, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 25 Juin 2015**

1. Rapport de l'exercice 2014 du délégataire sur l'Assainissement (SAUR)

Délibération : 2015_06_26 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, PREND ACTE du rapport annuel 2014 sur l'assainissement collectif, établi par la SAUR.

2. Rapport de l'exercice 2014 sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

Délibération : 2015_06_27 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal ADOPTE le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

3. Allocation des indemnités de conseil et de confection de budget au receveur municipal

Délibération : 2015_06_28 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire explique que M. Christian FAES a assuré l'intérim de Mme Brigitte COCARD, comptable du Trésor Public de Châtillon Coligny, du 23 février au 30 avril 2015.

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'accorder M. Christian FAES, comptable par intérim, pour la durée 23 février au 30 avril 2015, l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

4. Motion pour préserver la ligne de transport ferroviaire Paris-Nevers

Délibération : 2015_06_29 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Monsieur Jean-Pierre DOOR : « Suite à la publication du rapport parlementaire Duron « TET, agir pour l'avenir », le conseil de l'Agglomération montargoise s'élève avec force contre les sous-entendus énoncés qui tendent vers un scénario catastrophe pour les milliers d'usagers de la ligne Paris-Montargis-Gien-Nevers.

Le rapport fait état d'éléments irréels sur les trains d'équilibre du territoire (TET), qualifiant notamment cette ligne Intercités de voie de loisirs et de transports privés. Alors que ce sont des milliers de travailleurs et d'étudiants qui l'empruntent chaque matin et chaque soir, depuis Montargis et Gien pour rejoindre la capitale ou sa banlieue.

Le conseil d'agglomération attend du gouvernement que la réalité de la situation soit rétablie et que l'avenir de nos bassins de vie de Montargis et Gien ainsi que l'équilibre social et économique de nos territoires restent assurés dans ce contexte économique particulièrement pesant. »

Après avoir entendu la proposition de Jean-Pierre DOOR, le Conseil Municipal APPROUVE la motion de soutien de l'AME pour préserver la ligne de transport ferroviaire Paris-Nevers.

5. Décision modificative n° 1 du BP 2015 Commune

Délibération : 2015_06_30 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal ANNULE les mandats 33/2010, 309/2010 et 553/2011 mandatés à tort au compte 2031 "Frais d'études", puisque des travaux ont été réalisés, APPROUVE la décision modificative et CHARGE le maire d'émettre un mandat de 23 920,00 € au compte 21312 et les titres au compte 2031

pour la somme totale de 23 920,00 € pour régularisation,

6. Décision modificative n° 1 du BP 2015 Assainissement

Délibération : 2015_06_31 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire indique qu'après exploitation du BP 2015 par le comptable, il convient de prendre une décision modificative n°1 au BP 2015 du budget Assainissement afin de corriger une erreur de report au compte 001 Recette pour un montant de 38 507,69 € au lieu de 39 507,69 €

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative.

Questions diverses :

• **Route de France "Féminine" Internationale du 10 août 2015**

Le Maire rapporte le courrier de la société Organisation Routes et Cycles qui organise la Route de France Féminine Internationale avec un passage à Montbouy le lundi 10 août 2015 et en particulier les consignes de sécurités à prévoir telles que la mise en place de barrières à tous les carrefours sur la commune et si possible des signaleurs, la pose éventuelle de bottes de paille emballées aux endroits pouvant apparaître comme dangereux.

• **SIVOS Montbouy La Chapelle : nouveau président**

Le Maire annonce la démission de Sabrina NEVEU, présidente du syndicat. La démission ayant été acceptée par le Sous-Préfet, il a été procédé à l'élection d'un nouveau Président : Monsieur Alain GRANDPIERRE.

• **Motion de l'AML : Préserver l'identité communale et la proximité**

Le maire donne une lecture de la motion à l'initiative des présidents d'association des maires du Cher, d'Eure et Loir, de l'Indre, d'Indre et Loire, de Loir et Cher et du Loiret et en particulier les 4 points de revendications. Aussi les conseillers municipaux de la commune de MONTBOUY demandent-ils avec force aux députés (lors du débat en seconde lecture sur le projet de loi NOTRe) et au Gouvernement d'écouter leurs revendications de bon sens indispensables au maintien de l'équilibre économique et social de notre pays.

Le Maire invite les Conseillers Municipaux qui le souhaitent à signer cette motion.

• **Eclairage public : CITEOS**

Le maire informe du nouveau prestataire, CITEOS en remplacement de INEOS, en charge de la gestion de l'éclairage public de la communauté de communes de Châtillon.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:00
Compte rendu affiché le : 29/06/2015

Fait et délibéré le : 25/06/2015, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 24 Septembre 2015

1. Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny

Délibération : 2015_09_01 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

2. Rapport annuel d'activités 2014 du SPANC de Châtillon-Coligny

Délibération : 2015_09_02 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

3. Rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP La Nivelles

Délibération : 2015_09_03 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

4. Rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets du SMICTOM

Délibération : 2015_09_04 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

5. Rapport d'activités 2014 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets du SYCTOM de Gien/Châteauneuf sur Loire

Délibération : 2015_09_05 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2014.

Le maire profite de ce sujet pour informer le Conseil Municipal de la loi NOTRe. Cette loi vise notamment à renforcer les intercommunalités. Ce qui signifie que les communautés de communes doivent regrouper au moins 15 000 habitants et devront donc se réorganiser autour de bassins de vie. Des réflexions sont en cours avec une orientation vers le regroupement des 3 communautés de communes de Châtillon-Coligny, Bellegarde et Lorris afin de conserver une cohérence de canton et d'éviter ainsi la dislocation des communautés voisines. L'objectif d'application étant prévu au 1^{er} janvier 2017.

6. Demande de subvention dans le cadre des aides à la voirie communale 2015

Délibération : 2015_09_06 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal SOLLICITE l'octroi d'aides auprès du Conseil Départemental du Loiret, au titre du produit des « Amendes de police », pour l'aménagement des trottoirs route de Benne pour un montant total H.T. de 27 719,50 €.

7. AMLA : subvention exceptionnelle suite à l'organisation du vide-grenier DU 13/09/2015

Délibération : 2015_09_07 - A la majorité (pour : 8 / contre : 4 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'Association Montbovienne Loing Aveyron pour l'organisation de cette manifestation.

8. Subvention exceptionnelle pour Maisons Paysannes

Délibération : 2015_09_08 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Lors de l'inauguration de la mise en peinture des vantaux du portail de l'église, le 06 juin dernier, M. Jean-Michel GELLY a souhaité mettre en valeur les travaux réalisés en exposant 4 affiches de 60*80 cm, expliquant et illustrant les différentes étapes et méthodes de travail.

Le maire propose de prendre en charge la réalisation des 4 panneaux de présentation. Ces supports qui deviendraient de la propriété de la Commune, pourraient ensuite être installés de façon permanente à l'intérieur de l'église.

Le Conseil Municipal PREND EN CHARGE la facture de la société IMPROFFSET n° 2015/07-360 en date du 31/07/2015, pour un montant de 254.40 € TTC et ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 250,00 € à l'association Maisons Paysannes de France (délégation du Loiret) pour son investissement dans le projet de mise en peinture des vantaux du portail de l'église et son intervention lors de l'inauguration.

9. Actualisation des tarifs de la redevance Assainissement

Délibération : 2015_09_09 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal FIXE, à compter du 1er janvier 2016, le tarif de l'assainissement collectif à 0,28 € par mètre cube d'eau consommée, pour les usagers ayant un rejet d'eaux usées domestiques sur le territoire de la commune et MAINTIENT le prix de l'abonnement à 32,97 € HT ;

10. Admission en non valeur de titres de recettes

Délibération : 2015_09_10 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le conseil municipal DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 410,00 € pour les années 2007 à 2009.

11. Viabilisation de la parcelle ZL 102

Délibération : 2015_09_11 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire rappelle qu'il a été sollicité par la CUMA, qui est à la recherche d'un terrain, en vue de la construction d'un hangar.

Hors présence de Sébastien PRIAULT, membre de la CUMA, et après délibéré, le Conseil Municipal décide PRENDRE en charge les frais de viabilisation de la parcelle ZL 102 (pour la partie de 7 000 m²).

12. Extension du réseau public d'électricité, route de Montargis

Délibération : 2015_09_12 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire expose la situation suivante : L'UTA de Montargis, en charge de l'instruction du certificat d'urbanisme n° 045 210 15 00011, a consulté ErDF pour la parcelle ZO n°49, située au 54 route de Montargis.

Le Conseil Municipal ÉMET un avis défavorable sur la prise en charge financière liée aux travaux de création d'un poste de distribution public, dans la mesure où la parcelle en question ZO 49, n'est desservie par aucune voie publique, et qu'actuellement la parcelle ZO 11 qui pourrait servir de chemin d'accès est privé et n'appartient pas au demandeur,

13. Fonctionnement de l'éclairage public

Délibération : 2015_09_13 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire explique le projet de la communauté de Communes de Châtillon sur le fonctionnement de l'éclairage public.

Différentes options d'éclairage visant à réduire le temps d'éclairage public, et donc les coûts, ont été proposées aux communes.

Après délibéré, le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable à la proposition du maire : le scénario 1 (extinction de 23h à 5h30) pour l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Montbouy, sauf pour le poste n° E1 correspondant à l'éclairage du bourg avec un scénario 2 (extinction de 23h00 à 5h30 en semaine - extinction de 1h à 5h30 le week-end).

14. Charte des Transports de Bois en région Centre-Val de Loire

Délibération : 2015_09_14 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE que le maire s'engage à respecter les engagements de la charte des transports de bois en région Centre-Val de Loire en tant que Maire et l'AUTORISE à signer le bulletin d'engagement.

15. Renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurances statutaires du CDG 45

Délibération : 2015_09_15 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

La Commune de MONTBOUY décide de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

16. Suppression du poste d'adjoint technique de 1ère classe et mise à jour du tableau des effectifs

Délibération : 2015_09_16 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de la suppression de l'emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet au service technique.

17. Cimetière : tarifs

Délibération : 2015_09_17 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire présente le projet de règlement intérieur du cimetière et propose la mise à jour des tarifs des droits en concessions funéraires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré APPROUVE le tarif de 20 € pour le droit de réouverture et de fermeture d'une sépulture, d'une case ou d'une cave-urne et le tarif de 50 € par urne pour la dispersion de cendres.

18. Accessibilité des établissements recevant du public - Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Délibération : 2015_09_18 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

La Commune de Montbouy a réalisé les diagnostics obligatoires de ses 7 ERP qui sont les suivants : la salle des fêtes Segestae, l'école Au fil de l'eau, l'épicerie Les Zlanides, le café restaurant La Terrasse, l'église Notre-Dame, la mairie et le cimetière communal.

Les travaux à effectuer ont été estimés à 128 833 € HT.

Après délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Montbouy, tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération, CHARGE le Maire à déposer la demande Cerfa n°15246*01 auprès de la Préfecture.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 0:30

Compte rendu affiché le : 25/09/2015

Fait et délibéré le : 24/09/2015, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 5 Novembre 2015

1. Actualisation des tarifs de la redevance assainissement -

Délibération : 2015_11_50 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

A la demande du service de contrôle de légalité qui a rappelé que les dispositions de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et de l'article 5 de l'arrêté du 6 août 2007 qui plafonnent la part fixe à 40 % d'une consommation de 120 m³ hors taxe et hors redevance à compter du 1er janvier 2010 pour les communes rurales, le Conseil Municipal MODIFIE, à compter du 1er janvier 2016, le tarif de l'assainissement collectif à 0,35 € par mètre cube d'eau consommée pour la part de la collectivité, pour les usagers ayant un rejet d'eaux usées domestiques sur le territoire de la commune de Montbouy et FIXE le prix de l'abonnement à 27,50 € HT,

2. Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Délibération : 2015_11_51 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal ACCEPTE le renouvellement de la convention triennale d'occupation temporaire du domaine public fluvial (Halte nautique) n° 61151500072 pour un montant annuel de 1 317,61 €.

3. Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : fusion de communauté de communes

Délibération : 2015_11_52 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son titre II consacré à l'intercommunalité, la commune de Montbouy DONNE un avis favorable à la fusion de la communauté de communes de Châtillon-Colligny, dont elle est membre, avec les communautés de communes de Lorris et de Bellegarde, mais déplore les délais contraints imposés par la loi NOTRe ne permettant pas la conduite de réflexions relatives à l'élaboration de réels projets de territoires et regrette le manque de concertation et d'information auprès des élus municipaux, notamment dans la conduite des réflexions concernant la suppression de certains syndicats.

4. Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : dissolution du syndicat à vocation scolaire

Délibération : 2015_11_53 - A l'unanimité pour donner un avis défavorable (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son titre II consacré à l'intercommunalité, la commune de Montbouy donne un avis défavorable à la dissolution du syndicat à vocation scolaire de Montbouy et de La Chapelle-sur-Aveyron, dont elle est membre.

Le conseil municipal regrette l'absence de toute concertation préalable. Les compétences du SIVOS sont exercées sur les deux communes répondant à une demande de scolarisation et de restauration sur les deux communes ainsi qu'un accueil de garderie. Les deux écoles ont fait l'objet d'une modernisation récente soutenue par les services de l'état.

5. Modification des statuts de la Communauté de Communes et changement d'adresse du siège communautaire

Délibération : 2015_11_54 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification des articles 2.6 et 4 des statuts de la Communauté de Communes en intégrant un paragraphe « Coordination et Soutien aux manifestations culturelles par la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T) ».

6. Mutuelle pour tous

Délibération : 2015_11_55 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après la présentation des offres de mutuelle à la Communauté de Communes de Châtillon, le Conseil Municipal DONNE l'autorisation de mettre à la disposition du représentant de la mutuelle, un local de la mairie, à raison d'un jour par mois, afin de rencontrer les personnes intéressées par les prestations. Le CCAS de Montbouy devra se prononcer sur la démarche de négociation d'un contrat de complémentaire santé collectif pour ensuite être proposé aux habitants intéressés de Montbouy.

Questions diverses :

• Eclairage public

Les horloges ont été modifiées et dorénavant, l'éclairage est éteint :
- de 23h00 à 5h30 sur le bourg (correspondant au poste E1) en semaine,
- de 1h00 à 5h30 sur le bourg (correspondant au poste E1) le week-end,
- de 23h00 à 5h30 sur le reste du territoire communal tous les jours de la semaine.
Le maire invite les conseillers à signaler tous les dysfonctionnements.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:30
Compte rendu affiché le : 09/11/2015

Fait et délibéré le : 05/11/2015, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé